

GLOSSAIRE

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Mise à jour le 12/05/2022

Ce glossaire est destiné à expliquer certains vocabulaires utilisés dans le cadre de la gestion des demandes de subvention. Nous améliorons et mettons à jour continuellement ce glossaire afin de mieux accompagner les associations.

Les mots sont classés par ordre alphabétique.

0-9999

1. **4 Piliers** : Les orientations politiques de la ville d'Annecy s'articulent autour de 4 piliers politiques : (1) Transition écologique (2) Renouveau démocratique (3) Justice sociale (4) Economie Locale (pour une meilleure compréhension de chaque pilier, référez-vous au document NOTICE_AIDE_DOSSIER_DDE_SUBVENTION, page 9)

A

2. **Adhérent** : personne qui adhère à l'association dès lors qu'elle en fait la demande et que celle-ci est acceptée par les membres de droit ou le règlement de l'association. L'adhésion se traduit généralement par la remise d'un bulletin d'adhésion ou d'une carte de membre en contrepartie d'une cotisation annuelle.
3. **Annexes** : éléments complémentaires au dossier de demande de subvention, voici la liste des pièces demandées en annexe :
 - « Eléments financiers »
 - « Contrat d'engagement républicain »
 - « Engagement citoyen »
 - « Charte graphique »
4. **Année en cours** : il s'agit de l'année ou l'exercice en cours au moment de la demande de subvention, exemple, vous faites une demande en 2022 pour une subvention de 2023, l'année en cours est 2022.

C

5. **Contrôle** : l'ensemble de démarches d'évaluation réalisé par la ville dans l'objectif de vérifier et de s'assurer de la bonne utilisation de la subvention allouée à l'association
6. **Convention de mise à disposition de locaux** : convention signée entre l'association et la ville afin de formaliser et encadrer la mise à disposition de locaux par la ville.

D

7. **Dossier simplifié** : Formulaire de demande de subvention commun à toutes les associations, pour la sollicitation d'une subvention inférieure ou égale à 1 500 euros.

8. **Dossier complet** : Formulaire de demande de subvention supérieure à 1 500 euros, un formulaire complet est à remplir, permettant à la ville de mieux connaître les activités de l'association

E

9. **ETPT** : Équivalent temps plein travaillé. La conversion en ETPT permet d'estimer le volume de salariés de l'association. Il s'agit des effectifs pondérés par la quotité de travail. Pour réaliser ce calcul il convient d'évaluer ce que représente chaque salarié en ETPT pour en faire la somme globale

L

10. **Locaux utilisés et équipements** : Locaux et équipements mis à disposition par la ville, hors gymnases et équipements sportifs

M

11. **Membres du bureau**: Les membres qui participent au fonctionnement et à la gestion de l'association

P

12. **Pièces à joindre** : pièces nécessaires à l'étude du dossier de demande de subvention, se référer à l'intitulé « Pièces à joindre au dossier » de la page 2 du dossier de demande de subvention

T

13. **Tarifs de l'adhésion** : tarifs appliqués pour les adhésions à l'association, grille de tarifs différents possibles
14. **Tarifs de l'activité** : tarifs appliqués pour pratiquer l'activité proposée par l'association

U

15. **Usager** : personne qui bénéficie des activités de l'association. Elle peut ne pas être adhérente.